

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU SAMEDI 10 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le dix octobre, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes (en raison de la situation sanitaire), après convocation légale, sous la présidence du maire, monsieur Thierry CULMET.

Conseillers en exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	3
Ouverture :	9h
Clôture :	10h45
Convocation :	05/10/20

Conseillers présents : – ARNAUD Nathalie – GRANDIDIER Alain
– AUBERTIN Marc – HALBEHER Martine
– CULMET Thierry – KEMPER Jean-Michel
– ETIENNE Delphine – PELLISSIER Brigitte
– FRAPPART Lionel – RIEHL Franck
– GERARD Marie-Thérèse

Absents : – DUPRE Steven

Pouvoirs : – DUQUENET Colette à HALBEHER Martine
– BARDOT Sylviane à GERARD Marie-Thérèse
– BESNARD Jean-Luc à CULMET Thierry

Secrétaire : – PELLISSIER Brigitte

1) LOCATION DU TERRAIN DE L'ANTENNE DE LA BOUHAIE

Le bail du terrain de l'antenne, approuvé par délibération en date du 25 février 2011, arrive bientôt à échéance. Le loyer annuel actuel est de 1573,92 €. TDF propose soit d'acheter le terrain pour la somme de 22 000 €, soit de conclure un avenant de 20 ans, avec une prime de 500€ en plus du bail jusqu'en 2023, puis un loyer annuel de 3000€ (indexé à 1%) de 2023 à 2040.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- approuve la proposition d'avenant au bail de TDF d'une durée de 20 ans ;
- autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de location du terrain.

2) DISSOLUTION DU CCAS

*Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles ;*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide

- de dissoudre le C.C.A.S ;
- que cette mesure est d'application immédiate ;
- d'exercer directement cette compétence, notamment via la commission des affaires sanitaires et sociales ;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'autoriser le maire à procéder aux dépenses liées à l'action sociale à hauteur des crédits budgétaires et d'établir des conventions d'avances financières remboursables.

3) PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS

Considérant le programme d'actions préconisé par l'ONF, le Conseil municipal, après avoir délibéré, fait les choix suivants :

Travaux sylvicoles

Sur le montant total estimé de 9200 € HT, la part pouvant être réalisée par la commune est estimée à 8820 € HT.

Seront réalisés par les services communaux :

- Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement (Localisation : 15.t, 17.t, 26.t 8,14 HA)
- Nettoyement dans les accrus post-tempête (Localisation : 24.i 0,63 HA)
- Nettoyement de jeune peuplement (Localisation : 2.t 3,24 HA)

Un devis de l'ONF est sollicité pour :

- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée (Localisation : 15.t, 19.t, 20.t, 24.i 1,79 KM)

TRAVAUX DE MAINTENANCE

Sur le montant total estimé de 4800 € HT, la part pouvant être réalisée par la commune est estimée à 3050 € HT.

Seront réalisés par les services communaux :

- Réseau de desserte : entretien des lisières *sur l'ensemble* du réseau routier.
- Entretien des collecteurs d'eau (en partie déjà réalisé)

Un devis de l'ONF est sollicité pour :

- Entretien du parcellaire : mise en peinture (Localisation : Parcelles 7 à 11, 16 et 17. 8,96 KM)

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE SUBVENTIONNABLES

Pour un montant estimé de 15820 € HT

La Réfection généralisée de la route d'Achiffet est approuvée par délibération en date du 8 mars 2019.

AUTRES TRAVAUX

Montant estimé de 600 € HT

Un devis de l'ONF est sollicité pour les travaux d'entretien de route en terrain naturel (Localisation : Ligne de parcelle 2/4 1,00 U).

4) DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À PETITMONT CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE D'ACHIFFET

Par délibération en date du 9 mars 2019, le conseil municipal a approuvé le projet subventionnable de réfection généralisée de la route forestière d'Achiffet. Sur les 1140 mètres estimés de réfection, 427 mètres sont sur le territoire de Val-et-Châtillon (pour un montant estimé d'environ 16 000 €) et 713 mètres sur celui de Petitmont.

Cette opération ne peut être scindée pour des contraires techniques de réalisation de travaux et de sollicitation de subvention (déposée fin juillet 2020 par Petitmont avec l'assistance de la société d'Experts Forestiers AM).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Petitmont pour la réalisation de l'opération de réfection généralisée de la route forestière d'Achiffet,
- précise que l'avis du maire de Val-et-Châtillon devra être consulté pour la mise au point du dossier technique, le choix du titulaire et la réception des travaux.
- s'engage à financer la réfection pour la partie située sur le territoire de Val-et-Châtillon,
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5) CESSION DE BOIS DE CHAUFFAGE À FAÇONNER

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide que le bois de chauffage à façonner de cet hiver sera vendu :

- 12 € TTC le stère de hêtre,
- 8 € TTC le stère de bois dur déclassé,
- 2 € TTC le stère de bouleau,
- Ces tarifs pourront être réduits jusqu'à moitié prix en zone d'exploitation difficile, suivant l'estimation de l'agent ONF.
- La date limite d'inscription est fixée au lundi 16 novembre 2020.

6) DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'EX-ÉCOLE GRATIEN LORRAIN

Par délibération en date du 29 janvier 2016, le conseil municipal a décidé de fermer l'école primaire Gratien LORRAIN dès la fin de l'année scolaire 2015/2016. Depuis cette fermeture, il n'existe plus de service public des écoles à Val-et-Châtillon, l'immeuble et le terrain n'ont plus d'utilité scolaire. Conformément à la procédure, l'avis du Sous-préfet a été sollicité en date du 25 septembre 2020. Dans l'attente de cette réponse, monsieur le maire propose que le conseil *exprime son avis*.

Par ailleurs, considérant la volonté de vendre le *bâtiment*, il est également nécessaire de le déclasser du domaine public pour que le bien rejoigne le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

considérant que le bâtiment de l'école Gratien Lorrain n'a plus d'utilité scolaire depuis la rentrée scolaire 2016,

- prononce un avis favorable à la désaffectation du bâtiment et du terrain de l'école Gratien Lorrain
- prononce un avis favorable au déclassement du domaine public du bâtiment et du terrain de l'école Gratien Lorrain et leur intégration dans le domaine privé communal.

7) VENTE DE L'EX-ÉCOLE GRATIEN LORRAIN

Suite à cette fermeture de l'école, la municipalité a sollicité l'avis des Domaines, dans l'optique de vendre le bien : la valeur vénale a été estimée le 16 mai 2017 à 96 000 € .

M. Morger Matthieu et Mme. Lotze Chloé se portent acquéreurs du bien pour un montant de 100 000 € dans l'optique de réaliser un projet de gîte, et demandent la signature d'un compromis sous réserve d'acceptation d'un prêt par la banque. Il est préalablement nécessaire de réaliser une division parcellaire

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- approuve la délimitation parcellaire proposée : bâtiment, cour, citerne et plate-bandes ;
- approuve la vente pour un montant de 100 000 € (cent mille euros), frais notariés en sus pour l'acquéreur ;
- approuve la réalisation d'un compromis de vente avec M. MORGER Matthieu et Mme. LOTZE Chloé ;
- missionne Maître Delphine JEANCOLAS pour établir l'acte notarié ;
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

8) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Suivant les tableaux d'amortissement des emprunts pour la réalisation des travaux d'assainissement, il y a lieu de réviser de 2000 euros le montant des crédits prévus à l'article 1641.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative suivante du budget eau-assainissement :
article 1641 (emprunt) : + 2 000 €.

9) ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Monsieur Culmet propose d'attribuer à M Gérard , adjoint administratif exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, une prime exceptionnelle pour son investissement dans le suivi des travaux d'assainissement, d'un montant brut de 500 € pour chacune des 4 années de l'opération.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

attribue au secrétaire de mairie Alain GERARD, agent non titulaire de droit public, une prime exceptionnelle d'un montant brut de 2000 € (deux mille euros) en un versement unique.

10) COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Lors de sa séance du 9 septembre dernier, le conseil communautaire a décidé de créer un certain nombre de commissions thématiques ouvertes aussi bien aux élus communautaires que municipaux.

Ces commissions sont les suivantes :

- Commission « Eau et biodiversité »
- Commission « Gestion des déchets »
- Commission « Économie »
- Commission « Tourisme »
- Commission « Jeunesse/culture/animation »
- Commission « Habitat et transition énergétique »
- Commission « Attractivité et identité territoriale »

L'objet de ces commissions, qui se réuniront au minimum une fois par trimestre, est de travailler sur différents projets relevant de leur thématique en amont des décisions du conseil communautaire. Les commissions permettent d'étudier en profondeur les différents dossiers gérés par la communauté de communes ou de faire des propositions de projets au Président, au bureau ou au conseil communautaire. Les commissions n'ont pas pouvoir de décision mais elles sont des instances de réflexion et de propositions essentielles à la vie et au développement de notre communauté de communes.

Dans certains cas, elles pourront être amenées à créer des groupes de travail plus restreints qui auront vocation à travailler sur un sujet précis limité dans le temps et qui pourront donc être amenés à disparaître une fois leur réflexion terminée. Deux groupes de travail ont été créés dès maintenant :

- Groupe de travail « mutualisation »
- Groupe de travail « cantine scolaire »

Monsieur Thierry CULMET participera aux commissions « Eau et biodiversité », « Économie » et au groupe de travail « mutualisation ».

Monsieur Lionel FRAPPART participera à la Commission « Jeunesse/culture/animation ».

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Mobilier scolaire** : le conseil approuve la vente d'un lot de mobilier scolaire restant dans l'ex-école pour un montant de 400 €.
- **Terrain « Bregler » 3 route de Cirey** : le conseil approuve l'insertion des parcelles AB 260 et A49 dans la procédure d'acquisition de bien sans maître. Puisqu'il s'agit d'une succession en déshérence, le notaire indique que cette procédure est plus adaptée que la donation initialement envisagée.
- **Aire de jeux** : la structure va être démontée compte tenu de sa vétusté. Un enfant s'est légèrement fait mal à cause d'une planche cassée. La municipalité étudiera l'an prochain l'équipement de jeux en résine.

- **Assainissement** : des panneaux occultants seront installés autour du dégrilleur rue Morval par la société Bonhomme pour un montant de 1100 € HT, ce qui permettra de limiter les mauvaises odeurs. L'habillement du portillon sera fait par les employés communaux en ossature bois.
- **Vente du 45 Grande rue « EREVOS »** : Monsieur Millot annule sa proposition d'achat faute d'être suivi par l'ANAH pour le financement. Une autre personne est potentiellement intéressée pour un projet de logements et restaurant.
- **Dotation FDPTP** : la commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer 15372 € au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.
- **Téléphonie mobile** : une réponse sera faite au député monsieur Bazin concernant les problèmes de réseau téléphonique. Free propose la meilleure couverture grâce à l'émetteur de la Bouhaie, suivi par Orange qui présente une couverture correcte avec quelques lacunes localisées. Les couvertures de SFR et Bouygues Telecom sont mauvaises.
- **Barrière rue Veillon** : les nouvelles clés du cadenas haute-sécurité vont être distribuées sans demande de caution, mais un montant de 55 € sera exigé en cas de perte.
- **Parking camions** : une demande de stationnement d'une habitante de Petitmont a été refusée, le parking est réservé aux personnes de la commune. Le néon d'éclairage public sera remis en service.
- **Commissions communales** : Les réunions auront lieu les vendredis soirs, l'horaire sera adapté suivant les disponibilités des membres des commissions (sauf commission forêt qui aura lieu les samedis matins).
- **Restaurants du Coeur** : la MPT a vidé le local, la convention est signée avec les Restos du Coeur qui disposeront de la salle dès le mois de novembre pour la demi-journée de distribution. Il faut 3 bénévoles pour accueillir les bénéficiaires.
- **Les défibrillateurs** externes automatisés de la salle des fêtes et de l'église sont opérationnels.
- **Terrain de pétanque** : les travaux d'agrandissement sont en attente de l'évolution de la situation.
- **SIVU Opéra de Lune** : le conseil se prononce unanimement pour la vente du terrain de 88 835 m² au prix de 100 000 € à la SCI de FER pour implanter une activité photovoltaïque.
- **Escape game organisé par la Mission locale du Lunévillois** : 17 jeunes, du territoire de l'est Lunévillois et de Baccarat, ont été accueillis par 2 conseillères à la Mission Locale pour partager un moment convivial et pour un entretien d'information sur l'offre en matière d'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi. L'opération a rencontré le succès attendu, certains jeunes ne connaissaient pas les possibilités offertes par la Mission Locale, d'autres ne savaient comment y accéder. Les conseillères de la mission locale étaient accompagnées
 - d'Yutopia, association café/jeux qui a organisé l'espace game,
 - un éducateur SAO (pour accompagnement vers et par le logement),
 - un éducateur sportif, et un éducateur de proximité Didier Loiseau, assurant les transports des différents groupes de jeunes.

La mission locale aide les jeunes de 16 à 25 ans du territoire du Lunévillois à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale, en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement (emploi, mobilité, santé, logement, droits et citoyenneté).

Exemple pour notre village, la mission locale avait trouvé un stage à une jeune fille, stage non fait à cause de la covid. Et Mme Noël s'est rendu compte que cette jeune était maintenant déscolarisée. Elle l'a invitée à venir à cette journée au Val. Ce n'était pas gagné mais cette jeune est venue et a même participé au jeu. Une solution a été trouvée pour un rendez-vous à la mission locale de Lunéville, Didier Loiseau viendra la chercher au Val et la ramènera.

Les 2 conseillères de la mission locale souhaitent venir présenter leurs actions aux conseillers municipaux en journée ou le soir (de préférence le soir pour les conseillers).

- **Association des Parents d'Elèves**, Mme Gérard fait un compte rendu de la réunion :
Mission de l'APE : Récolter des fonds pour des activités et du matériel pour les élèves, + Promouvoir les artisans du secteur et la communication des parents avec l'école.
Activités financées par l'AEP : l'activité aquatique, les cours de danse modern Jazz, les cours d'anglais pour enfants.
 Elle a versé 12 € par enfant de maternelle et primaire pour des sorties scolaires, des activités ou du matériel.
Actions : Vente de fromage du Jura, soirée théâtre, vente de chocolats de Noël, bourse aux jouets, vente de coffrets cadeau de Noël potions et des bulles, vente d'agrumes et de chocolats de Pâques. Non faits et seront repris cette année scolaire si l'évolution de la covid le permet.
 Après-midi avec les pompiers, soirée pizzas et flammes, kermesse et escape game mines de Tellures, + vente de bulbes.
Une réunion de la commission des affaires scolaires est prévue pour la 2ème quinzaine de novembre, nous devrions alors avoir toutes les informations concernant la rentrée.
- **L'association Croc-Blanc** intervient bénévolement 3 heures par semaine à l'école pour une initiation tir à l'arc.
- **Réserve incendie** : l'étang du Dahomey à l'orée du bois de la Jean Mariotte, actuellement vide, est déclaré inopérational auprès du SDIS.
- **Sécurité routière** : des problèmes d'excès de vitesse sont signalés notamment dans les rues de Petitmont et de Martinchamps.
- Les élus disponibles se retrouveront samedi 17 octobre à 8h pour embellir le massif de la salle des fêtes.

Ainsi délibéré et signé après lecture,
 Pour extrait conforme,
 Monsieur le Maire,



Thierry CULMET